

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1862

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	40 000 000
Jeunesse et vie associative	40 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à opérer un transfert de crédits à hauteur de 40 millions d'euros de l'action n° 1 *Promotion du sport pour le plus grand nombre* du programme 219 *Sport* vers l'action n° 1 *Développement de la vie associative* du programme 163 *Jeunesse et vie associative*.

L'objectif de ce transfert est de permettre d'**abonder le fonds pour le développement associative (FDVA), dans son enveloppe départementale, en modifiant le décret initial et permettre ainsi**

le financement du sport pour tous au niveau départemental. En effet, le premier alinéa de l'article 3 du décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au FDVA exclut actuellement de son bénéfice les associations qui interviennent dans le domaine des activités physiques et sportives.

Chaque département aurait une clé de répartition : 62 % pour le sport (cette proportion est cohérente avec l'origine sportive du financement supplémentaire) et 38 % pour les autres associations. Pour indication, le FDVA aujourd'hui est abondé à hauteur de 25 millions d'euros pour sa part de soutien au financement global des associations. Ces 40 millions correspondent à l'équivalent de la taxe dite « Buffet » qui sera reversé à la nouvelle agence nationale du sport en 2019.

Cette mesure a vocation à s'appliquer de manière transitoire, pendant une année, le temps que l'organisation se stabilise (évolution du périmètre des missions de la direction des sports, dissolution du Centre national pour le développement du sport et installation de l'agence), sans délaissier les territoires. Les associations et clubs sportifs doivent en effet continuer à être accompagnés.